

## COUPON REPONSE RESTAURATION

La valeur faciale des titres restaurants est de **9,82 €**. L'employeur participe à hauteur de **5,89 €**, montant également déduit du prix des repas si vous choisissez le restaurant d'entreprise. Il restera uniquement à votre charge **3,93 €**.

- SICF                       ICF Novedis                       ICF Trans'Actif
- ICF Atlantique             ICF La Sablière             ICF Nord-Est             ICF Sud-Est Méditerranée

Agence / Direction de rattachement : .....

Matricule : .....

NOM Prénom : .....

Date de début de contrat : ...../...../.....

Date d'effet : ...../...../.....

Je souhaite :

Bénéficiaire des titres restaurants

Oui

Non

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature du salarié précédée de la mention « *lu et approuvé* »

### Nota Bene :

- La modification de ce choix sera possible au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Le salarié devra dans ce cas compléter à nouveau l'imprimé.
- La commande de carte titres restaurant est transmise au prestataire en fin de mois. La carte et les identifiants sont adressés au domicile du salarié, sous plis séparés, vers le 15 du mois suivant.